



Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'agriculture vaudoise

Conférence de presse

Conseiller d'État Jean-Claude Mermoud

Chef du Département de l'économie

4 décembre 2008

Thèmes

- ▶ **1. Présentation du contexte**
 - ▶ **2. Idées fortes du projet**
 - ▶ **3. Calendrier**
-

Portrait de l'agriculture vaudoise

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

- ▶ 12'000 **emplois** directs et 10'000 emplois induits
 - ▶ **Richesse produite**: 600 millions de francs soit 1.7% du PIB et 45% du territoire vaudois
 - ▶ **1er canton agricole romand**, 10% de l'agriculture suisse
 - ▶ Grandes cultures, légumes & fruits, vin, lait & viande
-

Éléments centraux

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

- ▶ Ouverture des marchés
 - ▶ Subsidiarité de la pol. agricole VD
 - ▶ Érosion du PIB vaudois agricole
 - ▶ Glissement du soutien agricole vers le développement rural, le paysage, la biodiversité etc.
-

Délimitation du projet

1. Présentation du contexte
2. Idées fortes du projet
3. Calendrier

- ▶ 7 lois abrogées pour en faire une seule
 - ▶ Refonte de 31 règlements ou arrêtés en 5 règlements
 - ▶ Les lois sur la viticulture, les améliorations foncières, le bail à ferme et le droit foncier rural ne sont pas intégrées
-

Les titres du projet de loi

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

- II. **Formation** professionnelle et système de connaissance
 - III. **Promotion** de l'économie agricole, promotion des produits de qualité, innovation
 - IV. **Structure agricole**, rationalisation des exploitations, développement de l'espace rural et préservation des terres agricoles
 - V. **Agroécologie**, ressources, biodiversité, paysage, énergies renouvelables
 - VI. **Risques naturels**, protection des végétaux et gestion des risques
 - VII. **Social**, dépannage, bourses, contrat-type
 - VIII. **Subventions**, conformité L-subv
 - IX. **Procédure et contrôle**, coordonner les contrôles et gérer le système d'information
-

Objectifs

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

Mettre en place les conditions cadres

- ▶ pour une agriculture vaudoise productive
- ▶ répondant aux attentes des consommateurs
- ▶ Préparant aux mutations du contexte politique et économique

Assurer le maintien :

- ▶ de l'agriculture dans l'ensemble des régions du canton
 - ▶ des activités diversifiées
-

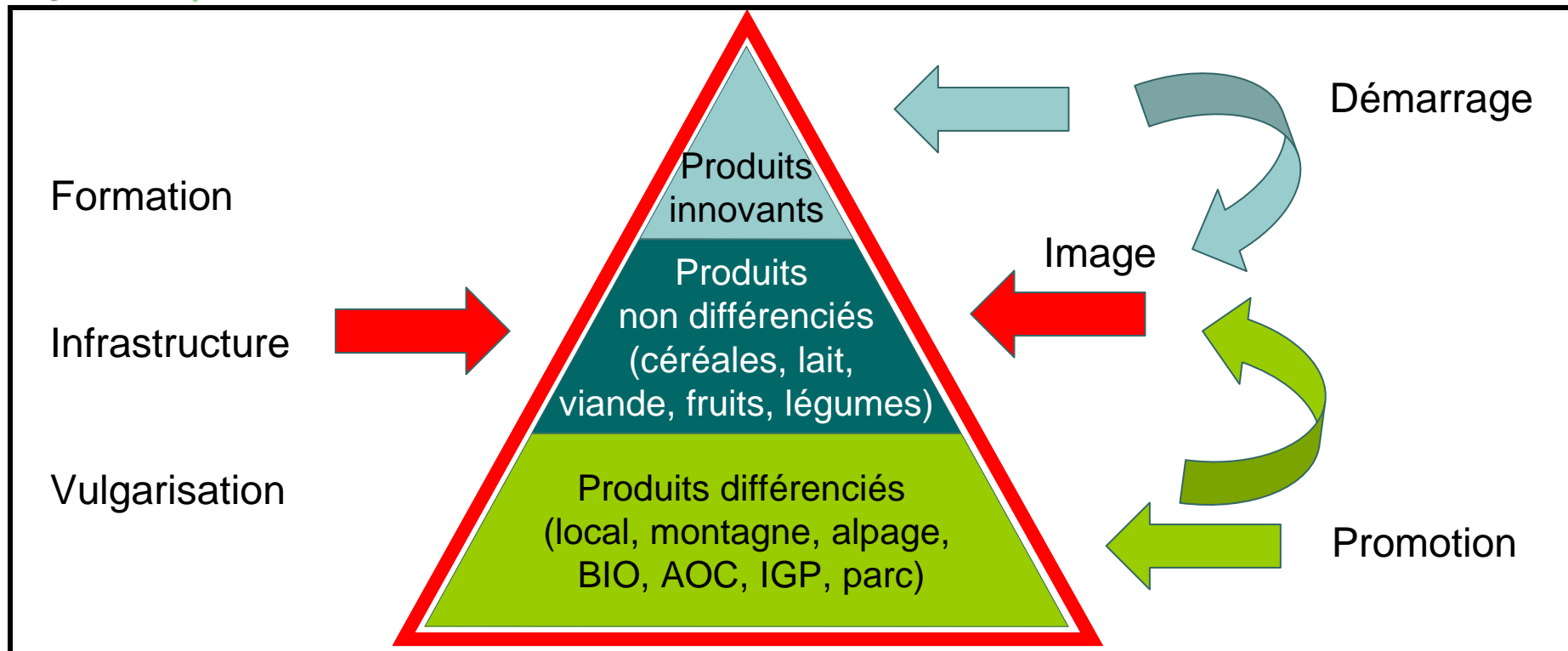
Trois fils rouges

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

- ▶ Maintenir ou développer la valeur ajoutée dans le secteur agricole
 - ▶ Répondre aux attentes des citoyens consommateurs
 - ▶ Anticiper et accompagner les changements
-

Principaux outils

1. Présentation du contexte
2. Idées fortes du projet
3. Calendrier



→ Soutien par projet / par groupe de producteurs / par filière ou interprofession

Nouveautés (I)

« Valeur ajoutée »

- ▶ Le **rôle prioritaire des groupements** de producteurs dans la promotion des produits de qualité avec une modulation des aides proportionnelle aux synergies développées (art. 23) ;
- ▶ Le **soutien au démarrage des projets** de développement régional agricole (art. 18);
- ▶ Possibilité de soutien à l'**observation des marchés** et l'évaluation de la performance de l'économie agricole vaudoise (art. 29);
- ▶ Création d'un « **capital risque** » pour les projets novateurs (art.41)

1. Présentation du contexte
2. Idées fortes du projet
3. Calendrier

Nouveautés (II)

« Citoyens consommateurs »

- ▶ **Deux nouveaux signes de qualité publics** pour les produits vaudois:
 - produit fermier (art. 26)
 - qualité supérieure (art. 27)

 - ▶ L'introduction de **mesures agroécologiques** ciblées en matière de reconversion à l'agriculture biologique, d'économies et de production d'énergie agricole, de protection des ressources et de maintien de la fertilité des sols (art. 49 à 62);
 1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

Nouveautés (III)

« Anticiper et accompagner »

- ▶ L'élargissement des **possibilités de prêts** du Fonds d'investissement rural pour le traitement des déchets (art. 55)
- ▶ La possibilité de prendre en charge une part des dommages dus aux **risques non assurables** en production animale et végétale (art. 65)
- ▶ Le soutien aux services de **dépannage agricole** et familial ainsi qu'à la prévention des risques (art. 67 et 68).

1. Présentation du contexte
2. Idées fortes du projet
3. Calendrier

Autres nouveautés (IV)

- ▶ Un rôle actif en matière de préservation des terres et des intérêts de l'agriculture (art. 9);
- ▶ La promotion des formations aux métiers ruraux (art. 10);
- ▶ La force obligatoire qui peut être demandée pour les contributions professionnelles dans le domaine des dommages dus à des risques naturels, tel le feu bactérien (art. 24);

1. Présentation du contexte
- 2. Idées fortes du projet**
3. Calendrier

Calendrier Lagr-VD

1. Présentation du contexte
 2. Idées fortes du projet
 3. Calendrier
-

- ▶ 4 décembre 08 mise en consultation
<http://www.vd.ch/agriculture>
 - ▶ 16 février 09 fin de la consultation
 - ▶ Printemps 09 adoption par le Conseil d'État
 - ▶ Été 09 traitement par le Grand Conseil
 - ▶ Objectif: entrée en vigueur au 1er janvier 2010
-

Merci de votre attention
Place aux questions

